

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

La défense aérienne active vue sous l'angle des engins

La défense de notre espace aérien et la protection de notre neutralité dans les airs sont des principes auxquels nous semblons vouloir rester fermement attachés. La réforme prochaine de notre armée n'y apportera aucun changement fondamental. On est en droit d'admettre désormais que l'effort à entreprendre pour doter nos forces aérienne et anti-aérienne des moyens aptes à remplir cette tâche sera plus ou moins une extrapolation des réalisations obtenues jusqu'ici.

Avant de nous lancer dans des considérations de détail, il ne sera peut-être pas inutile de préciser quelques points. La défense aérienne active est un concept trop vaste pour que nous puissions en faire usage, sans en avoir au préalable défini quelques limites.

Sous ce vocable, on range tous les moyens aptes à interdire si possible à l'ennemi l'accès de notre espace aérien, ou pour le moins, capables de l'empêcher d'y accomplir une mission offensive quelconque. Il y a lieu de souligner d'emblée le caractère trop exclusif de cette définition. Chacun sait, en effet, que dans ce domaine la recherche d'une formule valable ne se situe pas autour d'une sommaire affirmation.